Condition: Trav est + de 6 mois ininterrompus en incapacité de travail et pas de TRI en cours

Empl/Trav notifie au Trav/Empl et CPMT l'intention d'établir que le Trav est définitivement inapte pour le travail convenu + Empl informe le Trav qu'il peut demander d'examiner les possibilités de travail adapté/autre + se faire assister

Min. 6 mois

CPMT invite le Trav

Le Trav ne se rend pas chez le CPMT (3 invitations)

= pas possible d'établir l'inaptitude définitive : ARRÊT de la procédure force majeure médicale

CPMT examine le Trav + examine possibilité travail adapté/autre travail à moins que Trav indique qu'il ne le souhaite pas

PAS de constatation d'inaptitude définitive :

ARRÊT de la procédure force majeure médicale

CPMT informe Trav/Empl de la constatation d'inaptitude définitive + des modalités du travail adapté/autre si demandé par le Trav lors de l'examen

CPMT informe Trav/Empl de la constatation d'inaptitude définitive sans modalités de travail adapté/autre

CPMT informe médecin conseil de la constatation d'inaptitude définitive

Max. 3 mois

Trav veut quand même un examen du travail adapté/autre

= demande (recommandé) à l'Empl et au CPMT

7 jours calendrier Trav

CPMT invite Trav si nécessaire et examine les modalités du travail adapté/autre

Il informe le Trav/Empl

30 jours calendrier CPMT

Ces délais peuvent courir en même temps

Trav fait un recours contre la constatation d'inaptitude définitive (à CBE) ?

21 jours calendrier (délai de recours)

Max. 42 jours calendrier (traitement du recours)

NON

OUI: confirmation de la constatation d'inaptitude définitive

PAS de confirmation de la constatation d'inaptitude définitive : ARRÊT de la procédure force majeure

Trav a-t-il demandé un travail adapté/autre ?

NON

OUI: Empl vérifie si travail adapté/autre peut être offert

Empl fait un plan de réintégration et le soumet au Trav

Trav accepte le plan

Si travail adapté/autre travail accepté = ARRÊT de la procédure force majeure médicale

NON: Empl motive dans le rapport que travail adapté/autre pas possible

NON: Trav refuse et motive les raisons du refus

Max. 6 mois + 14 jours calendrier trav

Force majeure médicale possible

CPMT = médecin du travail

Trav = travailleur

Empl = employeur

CBE = inspection du Contrôle du Bien-être au travail

Italique = facultatif